

Monsieur ABADIE ouvre la séance du Comité à 19 h 10

ALLOCUTION DE MONSIEUR José MANSOT, MAIRE DE LA TOUR-DE-SALVAGNY

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, bonsoir,
Chers collègues élus,

Je constate qu'il y a très peu de dames ; la parité hommes/femmes est encore à faire, Monsieur le Président. Je suis très heureux de vous accueillir à La Tour-de-Salvagny pour votre réunion du comité syndical. Je dois vous dire quelques mots sur notre commune que vous ne connaissez pas forcément tous très bien.

Nous sommes une commune située aux confins de la Communauté Urbaine, la dernière commune au Nord-Ouest de la communauté urbaine. Nous appartenons au canton de l'Arbresle et comme vous le savez, si vous connaissez un peu notre commune, nous sommes entre le rural et l'urbain. Nous sommes de plus en plus urbains mais nous essayons de conserver nos caractéristiques de commune rurale, comme un certain nombre de communes de la périphérie.

Nous avons quelques particularités, bien sûr, en dehors de cette géographie un peu spéciale. Nous avons beaucoup d'espaces boisés : 50 à 60 % du territoire de la commune sont des espaces naturels, agricoles au départ, maintenant de moins en moins agricoles car il n'y a plus vraiment d'agriculteurs sur La Tour, ils viennent essentiellement des communes voisines cultiver les terrains de La Tour.

Nous avons la chance d'avoir, sur notre territoire, un casino qui est le premier casino de France et nous assure des revenus très convenables que nous partageons avec Charbonnières depuis 1985, bien que le casino soit sur La Tour en totalité et depuis toujours – même si on l'a appelé pendant longtemps le casino de Charbonnières, maintenant il s'appelle le Lyon Vert ; Quant à la station intercommunale qui est la station thermale, les thermes ne fonctionnent plus vraiment.

Cela veut dire que nous sommes certes une commune qui a les moyens, mais nos recettes sont extrêmement vulnérables. Comme toutes les communes qui ont un point fort, un client : les entreprises qui ont un seul client ou un seul fournisseur – vous savez ce que cela veut dire : ce sont des entreprises très vulnérables ; c'est pareil pour les communes.

Contrairement à ce que pourrait faire penser l'examen strict de nos budgets, nous avons une politique un peu serrée et lorsque nous avons des investissements comme celui-ci, nous y pensons très longtemps parce que si cela ne coûte pas cher d'acheter des terrains – nous avons acquis 70 hectares dans la commune que nous utilisons comme réserve foncière, peut-être pour faire des logements ultérieurement ou des espaces de loisirs – lorsque nous décidons de faire un équipement comme celui-ci, nous passons beaucoup de temps à regarder les économies à faire pour que, au bout du compte, cela nous coûte le moins possible.

C'est un peu un pont avec les questions énergétiques. Ces revenus nous permettent de mener des actions d'investissements mais avec un certain discernement dans le choix des investissements puisque vous savez tous que des équipements comme celui-là (salle de spectacle) coûtent ; il faut les chauffer, les éclairer, les nettoyer. Nous misons plutôt sur le foncier, sur la mise en valeur du parc de l'hippodrome où on a réalisé des clôtures, des aménagements qui en définitive, ne coûtent pas trop cher. On a aussi rénové complètement l'église de La Tour, refait les peintures. C'est le genre d'investissement que j'aime bien car cela met en valeur le patrimoine et cela ne va pas nous coûter plus cher après qu'avant, même un peu moins cher, parce qu'on en profite pour optimiser le chauffage, l'éclairage, etc.

Donc un pont avec les questions énergétiques qui vous soucient puisque c'est votre domaine de réflexion. Nous croyons qu'il y a beaucoup à faire au niveau des collectivités locales en terme d'économie, en terme d'énergie : il y a là une source importante que nous devons exploiter puisque tous nos concitoyens sont très exigeants, vous le savez, mais en contrepartie, ils sont tous aussi demandeurs d'impôts plus bas. Alors, à

nous les élus de faire cette espèce de quadrature du cercle qui consiste à faire le plus possible avec le moins d'argent public et de prélèvements possibles.

En dehors de cela, je dois dire que nous nous sentons bien dans la communauté urbaine ; je parle avec mon collègue Pierre ABADIE. Comme d'autres communes, nous avons eu une période où la communauté urbaine nous inquiétait, nous nous posions des questions et puis petit à petit, nous nous sommes aperçus que c'était une organisation, un organe de coopération qui était capable de fournir des services, de donner du plus aux collectivités, si celles-ci savaient l'utiliser et fonctionner en bonne harmonie.

Voilà ce que je voulais dire pour vous accueillir. Je vous souhaite bien sûr de bien travailler ; nous avons deux délégués. Nous avons beaucoup utilisé, nous utilisons encore beaucoup les services du S.I.G.E.R.Ly. Je n'ignore pas les questions qui sont pendantes entre le SY.D.E.R., le S.I.G.E.R.Ly, les syndicats de l'Ouest, etc. puisque, comme vous le savez, professionnellement, j'ai un petit peu un pied sur ces questions. Je vous souhaite de bien travailler et j'espère que tout ira bien, que la technique ne sera pas défailante. Karim, notre technicien qui est là-haut palliera s'il y a une difficulté et puis Joseph Munoz et Jean-Claude Le Floc'h, nos délégués, pourront vous aider si besoin est.

Bonne séance de travail, Monsieur le Président et chers collègues, et tachez de prendre de bonnes décisions économes et efficaces.

ALLOCUTION DE MONSIEUR ABADIE, PRESIDENT

Messieurs, Chers Collègues,

Merci, mon cher collègue José. C'est vrai que le S.I.G.E.R.Ly par sa diversité des communes, a souhaité lors de ces rencontres notamment de comité, se déplacer. Je crois que c'est une bonne chose d'aller dans nos différentes communes, car, je vous le disais tout à l'heure, nous faisons partie pour la majorité d'entre nous, de la Communauté Urbaine, nous avons aussi quelques communes qui ne font pas partie de la communauté urbaine. Je crois que l'enrichissement est là : être tous ensemble, travailler pour la même cause, la défense de nos communes, protéger leurs intérêts parce que tu le disais tout à l'heure, on veut de plus en plus de choses. Nos concitoyens sont demandeurs de locaux qu'il faut chauffer, éclairer ; ils veulent de la qualité de plus en plus : on parle d'environnement. Dans tout cela, je crois que le S.I.G.E.R.Ly a un rôle à jouer, dans les années à venir, après avoir traversé une période difficile où on ne savait pas trop où on allait, le bateau naviguait un peu de droite de gauche, en avant, en arrière.

Depuis peu, des décisions importantes ont été prises, que ce soit au niveau du S.I.G.E.R.Ly, lors de ses derniers comités, au niveau du SY.D.E.R. aussi puisque, lors de son dernier comité, il a approuvé la séparation de nos deux syndicats. Je ne vais pas revenir à l'historique. On est maintenant au milieu du gué ; il va falloir le traverser complètement et proposer à nos communes une autre façon de voir notre syndicat et après chacun d'entre vous pourra rester au S.I.G.E.R.Ly ou éventuellement retraverser pour aller au SY.D.E.R. La vie est comme cela. Nous sommes dans un pays démocratique et je dis à chacun de faire son bon choix.

Merci José de nous recevoir.

Applaudissements.

Avant de commencer la séance, il faut qu'on désigne, comme traditionnellement, un secrétaire de séance. Monsieur le maire m'a conseillé Monsieur LE FLOC'H. On prendra la tradition quand on va dans une commune de désigner un des délégués de la commune comme secrétaire de séance.

Merci d'être venus aussi nombreux malgré un ordre du jour chargé. En effet il n'y a qu'une seule question, c'est cette fameuse décision de séparation que l'on doit revoter et je vais vous expliquer pourquoi ; cela peut paraître un petit peu incongru de dire cela puisqu'on l'avait déjà voté mais la loi nous oblige à nous prononcer.

Certaines personnes se sont excusées : Monsieur le Président POUILLY ainsi que Monsieur GELLÉ pour le SY.D.E.R., Monsieur MOREL, notre receveur, Monsieur MARTIN (Curis-au-Mont-d'Or), Monsieur PERLET (Décines), Madame BOUISSET et Monsieur PONCET (Ecully), Monsieur PILLONEL et Monsieur CRETINON du fait d'un conseil municipal (Poleymieux-au-Mont-d'Or) et Monsieur MENZIKIAN (Vaux-en-Velin).

Lorsque vous prendrez la parole si vous la demandez, et j'espère que vous allez la prendre, je vous demanderai de bien vous désigner, pour la qualité de l'enregistrement puisque vous êtes un peu loin et de façon à ce que l'on puisse bien relater exactement ce qui se dit en comité.

Nous allons maintenant commencer.

Le premier point est l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du Comité du 27 mars 2002 que vous avez tous reçu. C'est un document assez dense puisqu'il reprenait l'ensemble des budgets.

Avez-vous des observations ou des remarques à formuler ?

Je constate qu'il n'y a pas d'observation. Je vais donc passer au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

La deuxième question à l'ordre du jour est le compte-rendu d'activité de votre Président.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES

Depuis quelques temps, nous avons des comités qui se suivent en cascade. Je rappelle que le prochain sera au mois de juillet. Celui-ci vient interférer un petit peu, tout simplement parce qu'on avait des délais par rapport à la délibération qui nous obligeaient à en organiser un spécial.

Nous avons eu plusieurs bureaux restreints qui se sont réunis les mardis 16 avril, 23 avril, 30 avril et 7 mai. Ce même jour s'est réuni aussi le bureau statutaire. Au cours de ce bureau, quelques décisions ont été prises, à savoir la décision d'archivage de nos documents. En effet, nous avons une période importante de documents à archiver : nous avons donc signé une convention avec le Centre de Gestion et un spécialiste va réaliser cet archivage ; celui-ci arrive au bon moment puisqu'il va y avoir séparation, il paraissait intéressant de classer un peu tous nos documents. Je rappelle qu'un support informatique nous sera donné de façon à conserver ces documents.

D'autres décisions ont été prises, notamment des autorisations d'études concernant les communes de Dardilly (Diagnostic Eclairage Public) et de Poleymieux (A.E.G.).

Au cours de ce bureau statutaire, on a également préparé l'assemblée générale d'aujourd'hui mais elle n'était pas très importante et on a parlé bien sûr de l'évolution du S.I.G.E.R.Ly dans le futur avec, lors d'un prochain bureau, la préparation des compétences dont devra se doter le S.I.G.E.R.Ly, lors de sa séparation d'avec le SY.D.E.R. C'est un sujet très important qui me demande beaucoup de travail et je sais que mes collègues ont déjà un avant-projet et nous pensons, d'ici trois semaines, avoir la possibilité d'avancer dans ce problème de compétences et si vous avez des questions, on pourra les aborder dans un moment.

Ensuite, nous avons eu d'autres rencontres. J'ai eu personnellement un entretien en tête-à-tête avec le Président POUILLY le mardi 23 avril, au cours duquel nous avons mis au point les modalités de séparation de nos syndicats à savoir qu'une commission spécifique est créée à laquelle participeront deux membres de notre syndicat et de l'autre côté deux membres. Lors du bureau, nous avons choisi Monsieur PERRET et Monsieur BORDAIRON qui feront partie de cette commission avec moi-même et bien sûr notre ingénieur en chef, Monsieur STRAUSS qui participera au travail pour aborder tous les thèmes en vue de la séparation.

Une autre rencontre a déjà eu lieu le mardi 14 mai avec Monsieur POUILLY et moi-même, Monsieur GELLÉ et Monsieur STRAUSS et au cours de cette réunion nous avons abordé une question importante et qui ne pouvait pas attendre : la reprise des travaux dans les communes, notamment ceux qui avaient été interrompus dans les communes de notre syndicat.

J'ai informé Monsieur POUILLY à cette date-là que, conformément à ce que nous avons voté lors de notre dernier comité, nous avons versé la totalité des contributions dues par nos communes pour l'année 2001. Je crois que c'est un geste que notre syndicat fait, vis-à-vis de nos communes et vis-à-vis du SY.D.E.R, tout cela pour permettre au président du SY.D.E.R. de décider la reprise des travaux. Nous lui avons fait passer le jour même de notre comité du 27 mars, puisque Monsieur GELLÉ était présent, la lettre dans laquelle nous avons pris l'engagement de payer. Monsieur POUILLY ne se satisfaisait pas de cette simple lettre et souhaitait qu'un règlement soit effectué. Cela est donc fait. Comme je vous l'ai dit, la totalité des sommes dues par nos communes pour 2001 a été versée au SY.D.E.R. Donc logiquement les travaux qui ont été interrompus dans les communes devront reprendre.

Concernant les travaux qui n'étaient pas entamés mais qui avaient été programmés, chaque cas devra être étudié au cours de nos rencontres de façon à voir quels sont les travaux qui seront engagés ou non, en fonction de l'urgence et en fonction de l'avancement des études faites au niveau du SY.D.E.R. Cela je ne peux pas vous le dire. S'il y a des communes concernées qui sont là, n'hésitez pas à le signaler à monsieur STRAUSS, de façon à ce qu'on puisse, dès notre première rencontre, aborder les différents cas.

Concernant le Fond d'Intervention pour l'Amélioration Esthétique des Réseaux (F.I.A.E.R.), vous savez qu'une première tranche avait été validée en début d'année ; on avait d'ailleurs mis en route 60 % du montant global. Il restait donc la deuxième tranche soit 40 % à mettre en place dans un prochain Comité.

Monsieur le Président POUILLY nous a fait savoir que la Préfecture aurait demandé à ce que les communes du S.I.G.E.R.Ly ne bénéficient pas de cette deuxième tranche. J'en ai pris acte. Ensuite Monsieur POUILLY nous a accordé qu'il nous fournirait le calendrier des rencontres que j'avais demandé. La dernière rencontre est du 14 mai, on est déjà le 30 mai, vous voyez que quinze jours sont passés et je n'ai pas encore de dates. A un moment on envisageait que tout soit clos au mois de juin, je pense qu'en fait, la séparation effective n'aura lieu qu'en fin d'année.

Avant de poursuivre, avez-vous des questions ?

Monsieur MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or)

Je suis étonné de cette décision de suppression de la deuxième tranche du F.I.A.E.R. car cela résulte de textes et non pas d'une volonté de la Préfecture.

Monsieur ABADIE

C'est pour cela que j'ai bien voulu le signifier dans notre comité d'aujourd'hui pour qu'il soit inscrit dans le compte rendu car moi-même je suis très surpris aussi de cette réponse mais je tenais à vous relater les propos qui m'ont été tenus.

Monsieur MATHERON

Parce que c'est un fond qui est destiné à l'amélioration esthétique, qui est basé sur des longueurs peut-être de lignes aériennes, etc. mais il y a des calculs, peut-être n'ont-ils pas été respectés complètement dans le passé mais ils existent et cette décision a l'air d'une volonté de la Préfecture qui se substituerait aux textes si je comprends bien.

Monsieur ABADIE

Moi, je me pose la question : est-ce que la Préfecture l'a vraiment interdit ? Je relate les propos qui m'ont été tenus et je n'ai pas eu le temps matériel de prendre contact avec la Préfecture.

Monsieur PARIOST (Chasselay)

Où en est le traitement d'égalité des communes vis-à-vis des subventions données dans le cadre du F.I.A.E.R. ?

Monsieur ABADIE

Je crois que cette question rejoint celle de votre collègue et la réponse qu'on vous a donnée. Si vous en êtes d'accord, j'écrirai au Président du SY.D.E.R en disant que notre comité est très surpris de cette réponse et qu'on aimerait bien avoir des explications techniques et administratives sur cette façon de procéder.

Monsieur VEYRIER (Francheville)

Concernant les travaux pouvant être programmés pour 2002, quelle est la réflexion du SY.D.E.R. ?

Monsieur ABADIE

La réflexion du SY.D.E.R. a été très claire : à juste titre, je reconnais qu'il faut bien qu'à un moment donné, il y ait un taquet d'arrêt, sinon on n'arrivera jamais à arrêter les comptes parce qu'il y aura tout le temps des travaux qui auront commencé. Le SY.D.E.R. n'a pas voulu nous donner une date mais pour l'instant je rappelle, quand même, qu'on est encore dans le SY.D.E.R., donc logiquement – tout à l'heure on parlait d'égalité de traitement – j'estime que nos communes doivent être traitées de la même façon que les autres communes du SY.D.E.R. Je pensais qu'il aurait été logique qu'à un moment donné, on nous dise « vous vous séparez » puisqu'il y aura, on y reviendra tout à l'heure, séparation, tous les syndicats devront se prononcer pour la séparation, il y a en effet véritablement séparation de nos syndicats ; à ce moment là on dit

: dans trois mois, c'est terminé, tous les travaux, que ce soit études, démarrages, etc. ne seront plus pris en compte à partir de là. Pour l'instant, vous l'avez entendu, ce sera au cas par cas. C'est pour cela que je vous demande de bien nous donner l'avis de vos communes de façon à ce que l'on étudie chaque dossier et je vous fournirai les réponses très précises que nous donnera le SY.D.E.R. ; vous en prendrez connaissance et puis vous jugerez de ces décisions.

Monsieur TARDY (Limonest)

Pour en revenir à la question précédente, ne pourriez-vous pas écrire directement à Monsieur le Préfet ?

Monsieur ABADIE

Bien sûr puisque indirectement Monsieur POUILLY a fait intervenir la Préfecture. Donc la Préfecture sera bien sûr saisie du compte rendu.

Monsieur ROBERT (Vernaison)

On a un gros chantier – j'avais d'ailleurs déjà posé la question l'avant-dernière fois – qui est complètement arrêté. Quand est-ce que d'une façon pratique le chantier – il a été laissé propre mais il reste quand même toutes les sorties – va reprendre ?

Monsieur ABADIE

Dans votre cas, c'est un chantier qui a démarré et qui a été arrêté, donc logiquement, d'après les propos de Monsieur POUILLY, le 14 mai, ceux-là redémarrent systématiquement. Malheureusement je ne peux plus intervenir à mon niveau.

Monsieur ROBERT

Les travaux vont redémarrer sous la responsabilité du SY.D.E.R. ou du S.I.G.E.R.Ly ?

Monsieur ABADIE

Du SY.D.E.R.

Monsieur ROBERT

Donc on peut demander au SY.D.E.R. de recommencer ?

Monsieur ABADIE

Oui et j'ai rappelé que ces travaux-là seraient pris en compte et payés par le S.I.G.E.R.Ly. C'est très clair.

Monsieur ROBERT

Est-ce qu'on peut exiger qu'ils reprennent ?

Monsieur ABADIE

Vous pouvez faire un courrier en faisant référence à ce que j'ai dit au cours de ce Comité. D'ailleurs on a reçu, hier ou aujourd'hui, un compte rendu du SY.D.E.R. faisant suite à cette réunion que je n'ai pas encore lu mais je crois que cela est précisé à l'intérieur.

Monsieur MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or)

Les communes qui sont concernées par des travaux en cours sont précisées.

Monsieur DEGUELDRE (Chaponost)

Uniquement les travaux relevant du F.I.A.E.R.

Monsieur ABADIE

Points évoqués par le S.I.G.E.R.Ly : on avait demandé la délibération du Comité du SY.D.E.R. du 7 mars concernant le retrait puisqu'on ne l'avait pas reçue. On avait évoqué le versement de la subvention éclairage public du SY.D.E.R. : sera-t-il effectué pour les programmes en cours, point pour lequel on n'a pas de réponse pour le moment. Enfin pour la clôture des dossiers en cours, il est convenu de terminer les travaux des commandes passées. C'est clair : pour celles qui sont restées en souffrance, le S.I.G.E.R.Ly demande qu'elles soient conduites normalement jusqu'au bout par le SY.D.E.R. Cette demande porte plus particulièrement sur les opérations retenues lors du Comité de pilotage du F.I.A.E.R. du 16 janvier 2002, à savoir les cinq communes suivantes : Dardilly, Décines, Fontaines-sur-Saône, Irigny et Vourles. Vous savez qu'il y avait des fonds du F.I.A.E.R. et on ne voulait pas les perdre. On a demandé qu'ils ne soient pas oubliés. Cela concerne l'ensemble des travaux des communes de notre syndicat. Donc je vous engage à faire un courrier dans ce sens-là au Président. Avez-vous d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, on va passer à la délibération du SY.D.E.R.

AFFAIRE DONNANT LIEU A DELIBERATION

RETRAIT DU S.I.G.E.R.Ly DU SY.D.E.R. – DELIBERATION DU COMITE DU SY.D.E.R. DU 7/03/2002

Pourquoi doit-on se prononcer ? Cela est dû aux textes de loi qui sont très précis, en particulier l'article L. 5211-19 du C.G.C.T. A savoir que pour se séparer d'un syndicat, qu'il s'agisse d'une commune ou d'un syndicat, il faut dans un premier temps l'accord du Comité. Je vais l'appliquer à notre syndicat mais ceci s'applique également à nos communes – si une commune veut quitter soit le S.I.G.E.R.Ly, soit le SY.D.E.R. c'est la même procédure – donc dans un premier temps il faut l'accord du Comité. C'est ce que nous avons obtenu du SY.D.E.R. le 7 mars. Nous avons pris une délibération le 19 décembre 2001 demandant la séparation que nous avons envoyée au SY.D.E.R. Celui-ci a inscrit la question à l'ordre du jour de son Comité qui l'a adopté avec 59 votes pour et 7 contre, il n'y a pas eu d'abstentions. Donc vous voyez qu'à une très large majorité, le SY.D.E.R. s'est prononcé pour la séparation de nos deux syndicats.

Après il y a une deuxième phase : il faut donc que les communes ou les syndicats membres se prononcent sur cette délibération ; pour le SY.D.E.R. il faut donc que les dix syndicats se prononcent. C'est le cas du nôtre aujourd'hui qui doit se prononcer à nouveau. Cela paraît un peu bête car nous sommes demandeurs et nous devons revoter. Dans le cas où un tiers des syndicats répond négativement ou ne répond pas – puisqu'une non réponse est considérée comme négative – à ce moment-là la délibération est caduque, c'est-à-dire qu'on ne peut plus se séparer. Nous avons donc dû demander au SY.D.E.R. de nous communiquer cette délibération. Je ne sais pas si les autres syndicats, à l'heure d'aujourd'hui ont reçu cette délibération. Nous savons que trois syndicats déjà se sont prononcés en faveur de la séparation mais pour l'instant je ne sais pas pour les autres syndicats.

Et enfin la troisième phase, c'est bien entendu l'arrêté préfectoral qui entérinera la séparation de nos deux syndicats, sachant que je vous rappelle ce que j'avais dit au dernier Comité, le Préfet ne prononcera cet arrêté de séparation que lorsque nous nous serons mis d'accord sur les modalités de séparation.

Est-ce que j'ai été clair ? Cette procédure s'applique aux communes dans le cas d'une commune qui quitte un syndicat. Dans sa délibération le SY.D.E.R. dit « *il faut que les communes du S.I.G.E.R.Ly puissent quitter le S.I.G.E.R.Ly facilement* » je répondrai simplement que je n'y vois aucune objection mais il faudra bien respecter la loi, c'est-à-dire qu'après il faudra bien consulter l'ensemble des communes du S.I.G.E.R.Ly pour qu'elles se prononcent de la même façon. Je rappelle simplement pour anecdote, qu'aujourd'hui le SY.D.E.R. nous dit dans sa délibération, nous souhaitons que les communes qui sont S.I.G.E.R.Ly puissent facilement partir, mais je rappelle que la première délibération votée au SY.D.E.R. et concernant la dissolution des syndicats du SY.D.E.R., disait que les communes dont le Syndicat serait dissout, ne pourrait jamais quitter le SY.D.E.R.

Je vais donner lecture de la délibération du SY.D.E.R. telle qu'elle est formulée :

Dans le cadre de la demande de retrait du S.I.G.E.R.Ly du SY.D.E.R., le Comité du SY.D.E.R. accepte le retrait du S.I.G.E.R.Ly sous les conditions suivantes :

1. *Que les modalités financières soient précisées puis approuvées par le Comité du SY.D.E.R. lors d'une prochaine réunion ;*
2. *Que les questions relatives au personnel soient traitées puis approuvées par le Comité du SY.D.E.R. lors d'une prochaine réunion ; Il s'agit des réunions que j'évoquais tout à l'heure qui vont se mettre en place.*
3. *Que le siège du SY.D.E.R. soit maintenu à Ecully ;*
4. *Que le contrat de concession de distribution public d'électricité soit modifié seulement sur les clauses relatives à la couverture territoriale du SY.D.E.R., à l'exclusion de toute autre, notamment d'ordre financier. Je rappelle qu'il s'agit d'une convention signée avec E.D.F.*

5. *Que le S.I.G.E.R.Ly accepte à son tour le retrait de celles de ses communes adhérentes dont le conseil municipal a exprimé ou exprimera le souhait d'adhérer directement au SY.D.E.R.*

Or, déjà dans le texte il y a une erreur. Je suis un peu formaliste, vous m'en excuserez, quand on dit « *dont le conseil municipal a exprimé le souhait d'adhérer directement au SY.D.E.R.* » jusqu'à aujourd'hui les communes ne pouvaient demander leur départ avant d'avoir récupéré leur compétence.

C'est la délibération qu'on nous demande de voter aujourd'hui. Le débat est ouvert.

Monsieur RAY (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or)

Que le siège du SY.D.E.R. soit maintenu à Écully, je ne vois pas l'intérêt de le mentionner ici. Le SY.D.E.R. est bien libre de faire ce qu'il veut.

Monsieur PERRET (Vénissieux)

Le siège du SY.D.E.R. nous appartient aussi quelque part et donc ce que Monsieur POUILLY veut dire, je pense, c'est qu'il n'accepterait pas que le S.I.G.E.R.Ly exige la vente des locaux et qu'il soit obligé de déménager. Il me semble que c'est ce qu'il veut dire.

Monsieur MOLLONCH (Villeurbanne)

J'ai une question : les conditions qui ont été citées sont-elles attachées à la délibération ?

Monsieur ABADIE

Elles sont attachées à la délibération mais je ne pense pas qu'elles aient une valeur juridique. Dans le cadre de la séparation de syndicats, c'est très clair, elle ne peut pas être liée à des conditions : ou on se sépare ou on ne se sépare pas. Je comprends que le SY.D.E.R. veuille prendre des garanties. Je pense qu'il y aura une négociation.

Monsieur MOLLONCH

Sur le texte qu'on vote ce soir ...

Monsieur ABADIE

Monsieur POUILLY souhaite que le texte soit voté de cette façon.

Monsieur MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or)

Les modalités financières comprennent-elles la discussion – je dirai – de la « surprime » des redevances ?

Monsieur ABADIE

Oui et j'ai en partie répondu, j'ai bien dit que c'est dans le cadre de la concession qui a été signée avec E.D.F., je rappelle qu'E.D.F. est l'un des partenaires et que c'est lui qui apporte les redevances. Je ne vois pas comment on peut demander à notre syndicat de dire que les conditions financières ne doivent pas changer. Ce sera avec E.D.F. qu'il faudra négocier. Je comprends ce que tu veux dire : est-ce que dans l'hypothèse où l'on se sépare, il y aura une moins-value ? Et dans cette hypothèse – la perte induite par notre séparation – le SY.D.E.R. dit peut-être que vous seriez redevables vis-à-vis de nous de cette somme. Je pense que c'est ce que tu as voulu dire. Je rappellerai simplement que le regroupement de nos deux syndicats a permis de bénéficier de compléments de redevances et que tant que nous n'avons pas renégocié avec E.D.F. nous sommes dans l'expectative.

Monsieur MATHERON

Au fond on vote quelque chose sur lequel il reste une imprécision pour savoir quelle est la partie qui supportera le plus la baisse de la prime au regroupement.

Monsieur ABADIE

Oui. Dans cette délibération, vous voyez que les conditions doivent être encore validées par le SY.D.E.R. alors que je rappelle simplement que la délibération devait porter sur le retrait du S.I.G.E.R.Ly du SY.D.E.R. Je rappelle que c'est la délibération qui a été votée au SY.D.E.R. le 7 mars.

La loi dit que l'on doit se prononcer sur la décision de retrait et non sur la délibération elle-même.

Vous avez pris connaissance de la délibération du SY.D.E.R. et nous votons donc sur la décision de retrait.

Monsieur RUELLE (Collonges-au-Mont-d'Or)

Quel est le délai de réponse des autres syndicats ?

Monsieur ABADIE

Le délai de réponse est de trois mois après la notification. Au S.I.G.E.R.Ly, nous l'avons reçue le 22 mai.

Monsieur NAVISÉ (Chaponost)

Qui va suivre ces retraits puisqu'on est un peu tributaire de ce tiers et de ces deux tiers ?

Monsieur ABADIE

Je crois qu'au cours des différentes réunions que nous aurons avec le SY.D.E.R., nous aurons l'occasion d'aborder l'avancement...

Donc je rappelle que l'article L. 5211-19 du C.G.C.T. que je vous ai cité dit bien simplement que c'est la décision de retrait. Donc nous nous prononçons sur la décision de retrait. Je vous donne lecture du projet de délibération sur lequel nous allons nous prononcer :

Par délibération en date du 7 mars 2002 intitulée « Retrait du S.I.G.E.R.Ly » le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité du Rhône (SY.D.E.R.) s'est prononcé favorablement sur la demande de retrait présentée par le S.I.G.E.R.Ly, par délibération de son Comité réuni en assemblée générale le 19 décembre 2001.

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la procédure de retrait, chaque syndicat membre du SY.D.E.R., dont le S.I.G.E.R.Ly, doit se prononcer sur le retrait envisagé dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération. La délibération a été notifiée par le SY.D.E.R. au S.I.G.E.R.Ly le 22 mai 2002. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée défavorable. En outre le retrait ne peut intervenir si plus du tiers des organes délibérants des membres s'y opposent.

La décision de retrait est prise par le représentant de l'État dans le département.

Le Comité du S.I.G.E.R.Ly doit donc se prononcer.

Monsieur TARDY (Limonest)

Pour toutes ces tractations, compte tenu de l'ambiance qu'il y a, vous ne vous êtes pas entourés d'un cabinet conseil juridique ?

Monsieur ABADIE

Nous avons un cabinet juridique qui est le même avec lequel nous travaillons depuis le début : le cabinet PETIT.

Par exemple, on travaille sur les compétences, ce cabinet va nous conforter pour que le redémarrage du S.I.G.E.R.Ly se fasse sur des bases très claires, pour ne pas recommencer avec des incertitudes dans les définitions de compétences, de façon à ce que chaque commune puisse prendre en connaissance de cause ses décisions et non pas avec des flous juridiques. C'est un peu ce qui a fait dévier nos deux syndicats : le Préfet s'y est intéressé parce que des travaux d'éclairage public avaient été faits alors que des communes n'avaient pas donné leurs compétences. C'est pour cela qu'il y a eu tous ces problèmes et en particulier le problème de fiscalisation... Il faut savoir que pour la fiscalisation, c'est terminé : tous les syndicats d'électricité, quels qu'ils soient, demain ne pourront plus fiscaliser et je vous rappelle que le Préfet a dit que nous serions soumis à une observation pendant cinq ans. Il ne faut pas s'amuser à sortir du droit chemin et ce n'est pas mon intention.

Si il n'y a pas d'autres questions, nous allons voter sur le retrait du S.I.G.E.R.Ly du SY.D.E.R.

Le Comité, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité des membres présents, soit 75 voix pour le retrait du S.I.G.E.R.Ly du SY.D.E.R.

(Voir délibération C3-1)

Je vous remercie. Je rappelle que le prochain comité est prévu début juillet, le 2 ou le 3. A l'occasion de ce Comité, je pense que nous pourrons vous présenter les documents concernant les compétences et les statuts sur lesquels nous aurons déjà travaillé au niveau du Bureau. On devrait pouvoir vous présenter déjà un document charpenté, une maquette que chacun d'entre vous pourra étudier avec son Maire de façon à nous faire un retour sur les propositions.

Monsieur RAY (Saint-Cyr-au-Mont-d'Or)

Vous avez évoqué une date tout à l'heure concernant la séparation officielle.

Monsieur ABADIE

Elle sera certainement en fin d'année, au 31 décembre. On ne va pas attendre la séparation officielle pour réfléchir à notre évolution. Il vaut mieux procéder en amont.

Monsieur RAY

Il reste donc six mois de temps de travail.

Monsieur ABADIE

Si on veut bien faire les choses, on a un travail considérable. Le travail en amont de préparation, le travail d'information de nos communes car j'y tiens. Mes collègues et moi-même nous déplacerons pour rencontrer vos différents Maires et vous-mêmes. On organisera peut-être des réunions par secteur comme on l'avait déjà fait, selon le temps disponible, pour bien vous expliquer et que vous puissiez vous exprimer en connaissance de cause parce qu'on ne peut pas pénaliser nos communes ; on parlait de travaux, certains peuvent reculer leurs travaux, après il faudra bien remettre la machine en route.

Monsieur RAY

La planification financière dont on parlait tout à l'heure.

Monsieur ABADIE

Certaines communes nous ont questionnés en nous disant que ce serait intéressant de prévoir des contrats pluriannuels. J'en avais parlé.

Monsieur GUILLERMIN (Fleurieu-sur-Saône)

Ne pensez-vous pas qu'il faille attendre le délai de trois mois de réponse des autres syndicats avant d'organiser le prochain comité ?

Monsieur ABADIE

Vous demandez s'il ne serait pas plus judicieux que le Comité ait lieu passé le délai de 3 mois. Mais il faut faire attention au délai de trois mois par rapport aux autres syndicats : s'ils n'ont pas reçu la délibération, on ne connaît pas le délai. Je comprends le sens de votre question : ce n'est pas la peine de travailler pour rien, qu'on fasse travailler un cabinet juridique alors qu'on revient à la case départ. Mais quand j'avais posé la question, ne serait-ce qu'au Préfet, il m'avait répondu qu'il fallait avancer, que cela se ferait.

Nous allons passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MATHERON (Saint-Didier-au-Mont-d'Or)

Ce n'est pas une question mais simplement une observation. Je reviens à la compétence gaz, vous connaissez le dossier de Saint-Didier-au-Mont-d'Or. Je voulais simplement dire que je remercie pour les efforts qui sont faits de façon à faire aboutir ce dossier dans un environnement relationnel administratif avec Gaz de France qui est difficile : le dossier est compliqué. Si certes, je souhaite personnellement que ce dossier aboutisse le plus vite possible, je suis bien au courant des difficultés et je pense – on a déjà eu un échange avec le vice-président chargé de cette affaire – qu'on doit pouvoir aboutir. Jean-Pierre STRAUSS s'en occupe...

Monsieur ABADIE

Une rencontre a été programmée et nous essayons au mieux des possibilités de défendre l'intérêt de l'ensemble de nos communes quelles qu'elles soient. Il faut être un syndicat à échelle humaine, c'est ce qui est important.

Vous avez dû recevoir une pléthore de littérature récemment du SY.D.E.R. On m'a dit que j'avais un droit de réponse. Je ne suis pas là pour polémiquer mais pour faire avancer les choses donc je ne répondrai pas à l'ensemble des documents que vous avez reçus. Si vous avez des interrogations sur ce que vous avez pu lire, je suis prêt à vous rencontrer et à en discuter, vous êtes là, vous êtes des interlocuteurs, on a l'occasion de s'exprimer ensemble, mais s'il y a des interrogations dans vos communes et si vous avez besoin de renseignements, n'hésitez pas, je me libère et je viens vous rencontrer et vous expliquer notre vision du S.I.G.E.R.Ly qui n'est pas tout à fait celle que prétend en donner le SY.D.E.R. Je ne me suis jamais permis de donner la vision du SY.D.E.R. Le SY.D.E.R. est le SY.D.E.R., le S.I.G.E.R.Ly est le S.I.G.E.R.Ly. Je pense que chacun d'entre vous n'apprécierait pas qu'on parle de sa commune alors qu'on n'en est pas membre.

Monsieur PARIOST (Chasselay)

Je reviens toujours sur le projet de voirie avec enfouissement des réseaux pour lesquels nous étions en négociation avec le SY.D.E.R. depuis juin dernier. Monsieur KERNEIS nous avait écrit pour nous informer que notre dossier passerait au comité de pilotage du 4 juin prochain pour bénéficier des subventions du F.I.A.E.R. Les travaux sont programmés pour septembre prochain.

Monsieur ABADIE

Je ne comprends pas mais on va faire quelque chose dans ce sens-là.

Monsieur PARIOST

J'ai fait un courrier la semaine dernière à Monsieur POUILLY pour le sensibiliser et j'ai envoyé une copie au S.I.G.E.R.Ly.

Monsieur ABADIE

Mes chers Collègues, je vous remercie d'être venus aussi nombreux, merci encore à nos collègues qui nous ont reçus et je vous propose de nous retrouver autour du verre de l'amitié.

Applaudissements

Monsieur le Président lève la séance à 20 h.

DELIBERATION

C2-1

RETRAIT DU S.I.G.E.R.Ly DU SY.D.E.R. – DELIBERATION DU COMITE DU SY.D.E.R. DU 7/03/2002

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 7 mars 2002 intitulée « Retrait du S.I.G.E.R.Ly » le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité du Rhône (SY.D.E.R.) s'est prononcé favorablement sur la demande de retrait présentée par le S.I.G.E.R.Ly, par délibération de son Comité réuni en assemblée générale le 19 décembre 2001.

Conformément à l'article 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la procédure de retrait, chaque syndicat membre du SY.D.E.R., dont le S.I.G.E.R.Ly, doit se prononcer sur le retrait envisagé dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération. La délibération a été notifiée par le SY.D.E.R. au S.I.G.E.R.Ly le 22 mai 2002. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée défavorable. En outre le retrait ne peut intervenir si plus du tiers des organes délibérants des membres s'y opposent.

La décision de retrait est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

Le Comité du S.I.G.E.R.Ly, après en avoir délibéré, se prononce favorablement, à l'unanimité des membres présents, soit 75 voix, pour le retrait du S.I.G.E.R.Ly du SY.D.E.R.



ANNEXES

